

Annexe 1

Auxiliaires médicaux : titres et diplômes éligibles

DCESP / DOCS		au titre de l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en direct en 2ème ou 3ème année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme		DIPLOMES ET/OU TITRES ELIGIBLES (au titre de l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2017 modifié)		Diplôme d'Etat couvrant une période antérieure au 24 mars 2017 (concernant la 3ème année des études)		Références réglementaires	
Spécialité	Diplôme d'Etat en vigueur à la date de signature du diplôme (année)	Intitulé	Référence réglementaire	Intitulé (s)	Travaux de session (concernant les premiers diplômes éligibles)	Année	Année	Année	Année
Auxiliaires médicaux (titre III du code de la santé publique)									
Infirmier anesthésiste		Diplôme d'Etat d'infirmier	Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier	Diplôme d'Etat d'infirmier	premières diplômés - session premières diplômés - session (sauf pour les diplômés de l'arrêté du 9 avril 1900) sans équivalence éligible	1965	1965	1965	Décret n° 62-264 du 23 mars 1962 modifiant le décret n° 51-300 du 2 avril 1951 relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière. Arrêté du 23 mars 1962 modifié relatif aux conditions d'admission dans les instituts de formation en soins infirmiers préparant au diplôme d'Etat d'infirmier.
Infirmier de bloc opératoire		Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	Arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	2 - Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialiste intitulé infirmier 1991 3 - Diplôme d'Etat d'infirmier spécialiste : nouvel arrêté du 9 avril 1900	premières diplômés - session (sauf pour les diplômés de l'arrêté du 9 avril 1900) sans équivalence éligible	1992	1992	1992	Décret n° 88-903 du 3 août 1988 relatif au Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialiste en anesthésie-décanthation. Arrêté du 30 août 1998 relatif à la formation préparant au certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier spécialiste en anesthésie-décanthation. Décret n° 1-1281 du 17 décembre 1991 modifiant le décret n° 88-903 du 30 août 1988. Arrêté du 17 janvier 2002 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.
Infirmier de bloc opératoire		Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	Arrêté du 22 octobre 2011 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	2 - Certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération intitulé infirmier 1992 3 - Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire : nouvel arrêté depuis janvier 1992	premières diplômés - session	1992	1992	1992	Décret n° 92-46 du 13 janvier 1992 modifiant le décret n° 77-388 du 21 mai 1977 portant création d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération. Arrêté du 13 septembre 1998 modifié relatif à la formation sanctionnée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'infirmier de salle d'opération.
Infirmier pneumologue		Diplôme d'Etat de pneumologue	Arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat de pneumologue et au fonctionnement des écoles	Diplôme d'Etat de pneumologue	premières diplômés - session	1990	1990	1990	Arrêté du 20 septembre 1979 relatif au diplôme d'Etat de pneumologue
Masseur-kinésithérapeute (titre II)		Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute	premières diplômés - session	1983	1983	1983	Décret n° 74-1026 du 27 novembre 1979 relatif aux études préparatoires et aux épreuves du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute
Pédicure-podologue (titre II)		Diplôme d'Etat de pédicure-podologue	Arrêté du 31 juillet 2012 relatif au diplôme d'Etat de pédicure-podologue	Diplôme d'Etat de pédicure-podologue	premières diplômés - session	1984	1984	1984	Décret n° 1-1008 du 2 octobre 1991 relatif aux études préparatoires et aux épreuves du diplôme d'Etat de pédicure-podologue
Échographiste (titre III)		Diplôme d'Etat d'échographiste	Arrêté du 6 juillet 2010 relatif au diplôme d'Etat d'échographiste	Diplôme d'Etat d'échographiste	sans objet				Décret n° 74-112 du 15 février 1974 portant création du diplôme d'Etat d'échographiste N.B. durée des études : 3 ans
Psychologue (titre II)		Diplôme d'Etat de psychologue	Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychologue	Diplôme d'Etat de psychologue	premières diplômés - session	1977	1977	1977	Décret n° 74-112 du 15 février 1974 portant création du diplôme de psychologue-éducateur Décret du 6 juillet 1998 modifiant le décret n° 74-112 du 15 février 1974 portant création du diplôme d'Etat de psychologue-éducateur
Orthophoniste (titre I)		Certificat de capacité d'orthophoniste	Décret n° 20-12-208 du 30 août 2012 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste	Certificat de capacité d'orthophoniste	premières diplômés - session (sauf pour les diplômés de l'arrêté du 9 avril 1900) sans équivalence éligible N.B. Ces derniers perdurent jusqu'en 1991	1980	1980	1980	Arrêté du 16 mai 1980 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste
Orthoptiste (titre I)		Certificat de capacité d'orthoptiste	Arrêté du 26 octobre 2011 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de manipulateur électroradiologue	Certificat de capacité d'orthoptiste	premières diplômés - session	1970	1970	1970	Arrêté du 15 décembre 1968 programme d'enseignement et modalités des examens en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
Manipulateur d'électroradiologie médicale (titre V)		Diplôme d'Etat de manipulateur électroradiologue médicale	Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur électroradiologue médicale	Diplôme d'Etat de manipulateur électroradiologue médicale	premières diplômés - session	1993	1993	1993	Arrêté du 1er août 1990 relatif au programme des études préparatoires au diplôme d'Etat de manipulateur électroradiologue N.B. Durée des études : 3 années
Technicien de laboratoire diagnostique (titre V)		Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	Décret n° 72-12-891 du 21 août 2012 relatif au programme des études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical (modifié par l'arrêté du 15 mars 2010)	Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	premières diplômés - session	1986	1986	1986	Décret n° 72-12-891 du 21 août 1972 relatif au programme des études préparatoires au diplôme d'Etat de technicien de laboratoire médical N.B. Disposition du décret n° 2001-420 du 10 juin 2001, corrigé en 2013
Audioprothésiste (titre VI)		Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	Arrêté du 20 juin 1997 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat de technicien supérieur. Prothésiste-orthésiste	Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	premières diplômés - session	2004	2004	2004	Décret n° 99-14-620 du 10 juin 1999 relatif au programme d'enseignement, à l'organisation du stage en audioprothèse et aux épreuves de l'examen en vue du diplôme d'Etat d'audioprothésiste
Prothésiste et orthésiste (titre VI)		Brevet de technicien supérieur prothésiste-orthésiste	Arrêté du 2 octobre 1977 Création du brevet de Prothésiste-orthésiste	Brevet de technicien supérieur prothésiste-orthésiste	premières diplômés - session	1975	1975	1975	Arrêté du 2 octobre 1977 Création du brevet de Prothésiste-orthésiste

* N.B. TECHNICIENS DE LABORATOIRE MEDICAL : le BTS Analyse de biologie médicale et le DUT de génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques permettent d'accéder à la profession de technicien de laboratoire médical. Cependant, les titulaires de ces diplômes ne peuvent pas bénéficier

** N.B. PROTHESISTE-ORTHESESISTE : le BTS de prothésiste-orthésiste sanctionne un cursus de 3 ans, contrairement à la plupart des autres BTS. C'est un diplôme de niveau III.